

Dossier d'inscription aux formations de perfectionnement

Merci de bien vouloir retourner à l'adresse suivante :

IRTS Nouvelle - Aquitaine Bordeaux

Assistante des formations catalogue

9 avenue François Rabelais

BP 39

33401 Talence cedex

Les éléments suivants :

- ☐ le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété et signé
- ☐ un accord de prise en charge financière du coût de la formation par un tiers **ou**
- ☐ un engagement de prise en charge financière du coût de la formation par le stagiaire,

Lors de la confirmation de l'ouverture et des dates de la formation il vous sera également demandé :

- ☐ un chèque libellé à l'ordre de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, d'un montant égal à 30% du coût total de la formation.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Le nombre de places est limité. Les inscriptions écrites sont prises en considération par ordre d'arrivée. Avant le démarrage de la formation, vous recevrez une convention de formation à retourner signée avant la formation, et une convocation précisant les horaires, le lieu et les moyens d'accès

Conditions

1. Les frais d'inscription donnent droit à l'accès et à la participation à la formation.
2. Toute inscription doit être confirmée par la réception de ce bulletin d'inscription précisant la prise en charge financière.
3. L'inscription est valable pour la durée totale de la formation. Toute formation commencée est due intégralement
4. L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux s'engage à organiser la formation dans les 6 mois, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.
5. L'entrée en formation est effective :
 - après accord écrit de son financement par un tiers : employeur, FAF, Assedic, etc..., ou, à défaut, par le stagiaire lui-même qui s'y engage expressément (versement des arrhes à l'inscription et du solde à l'entrée en formation),
 - après la signature de la convention de formation et/ou ses avenants entre les parties.
6. Les formations se déroulent dans les locaux de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux – 9 avenue François Rabelais – BP 39 33401 Talence, en fonction de la disponibilité des salles.
7. Les frais d'hébergement, de déplacement sont à la charge de l'employeur ou du stagiaire. Sauf indication contraire dans la fiche descriptive de la formation, les frais de repas ne sont pas compris dans le tarif. Les stagiaires ont accès au self-restaurant de l'institut (midi uniquement). Un justificatif de frais de repas peut être délivré sur leur demande.

Bulletin d'inscription – formations de perfectionnement

Intitulé de la formation et dates de session :

.....
.....

Etat civil :

☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms : Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse complète :
.....
.....

Téléphone : Courriel :

Demandeur d'emploi : ☐ oui ☐ non

Diplômes obtenus :

.....
.....

Poste occupé :

.....
.....

Attentes particulières vis à vis de la formation :

.....
.....

Lieu de travail :

Nom de l'organisme

Nom et fonction du responsable

Adresse complète

.....
.....

Téléphone : Fax : Courriel :

Type de contrat :

- ☐ CD
☐ CDD
☐ Contrat de professionnalisation
☐ Autre (précisez)

Organisme gestionnaire ou employeur (si différent du lieu de travail)

Raison sociale :

Nom et fonction du responsable

☐ Public ☐ Privé

Adresse :

Téléphone : Fax : Courriel :

Prise en charge financière : qui prend en charge votre formation ?

NB - les justificatifs de prise en charge financière doivent être obligatoirement joints

☐ **vous-même** (joindre une lettre d'engagement)

Adresse de facturation :

☐ votre employeur

Adresse de facturation :

Personne à contacter :

Téléphone : Fax : Courriel :

☐ autre(s) financement(s)

Organisme 1 Montant pris en charge :

Adresse de facturation :

Personne à contacter

Téléphone : Fax : Courriel :

Organisme 2 Montant pris en charge :

Adresse de facturation :

Personne à contacter :

Téléphone : Fax : Courriel :

Signature

Signature de l'employeur

s'il assure la prise en charge financière

Signature du bénéficiaire

à le
(cachet)

à le